

ABONNEMENT.

| | |
|------------|--------|
| Un an | 30 fr. |
| Six mois | 18 |
| Trois mois | 8 |
| Poste : | |
| Un an | 35 fr. |
| Six mois | 18 |
| Trois mois | 10 |

ON S'ABONNE :
A SAUMUR,
chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33 ;
A. EWIG, rue Favart, 14 ;
BLAVETTE, r. d. Lombards, 22.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

| | |
|--------------------|-------|
| Annonces, la ligne | 30 c. |
| Réclames, — | 50 |
| Faits divers, — | 75 |

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

ON S'ABONNE :

A PARIS,
Chez M. HAVAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

4 Février 1881.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

INTERPELLATION PROUST.

Séance d'hier jeudi. — Le nonce du Pape; M. Brailas, ministre de la Grèce; M. Cogolniceano, ministre de la Roumanie, les ambassadeurs d'Allemagne et de Grèce, etc., sont dans la tribune diplomatique.

M. Antonin Proust a la parole pour le développement de son interpellation au ministre des affaires étrangères sur la question grecque.

Si je me suis rallié, dit-il, à l'idée d'une interpellation, ce n'est pas pour la terminer par un ordre du jour, que je ne proposerai pas, mais parce qu'une interpellation est plus favorable à un complet échange de vues.

Nous ne saurions d'ailleurs avoir l'idée de chercher à mettre en échec un cabinet qui a toutes nos sympathies et qui est dévoué à une cause que votre président défendait l'autre jour si éloquemment : la cause de la paix.

L'orateur dit qu'une démocratie ne doit avoir qu'un but : la paix générale.

Il fait l'historique de la question turco-grecque. Il s'égare dans les précédents.

M. Léon Renault s'écrie : Vous nous menez à Navarin !

De vives interruptions se produisent et M. Antonin Proust descend de la tribune.

M. de Cassagnac dit que la comédie organisée par le président a raté.

M. Gambetta. — Votre observation n'est pas parlementaire.

M. de Cassagnac. — Monsieur le président, je n'admets pas vos impertinences.

M. Gambetta rappelle M. de Cassagnac à l'ordre et prie M. Proust de remonter à la tribune et ses collègues d'écouter.

M. Proust renonce à la parole.

M. Lamy monte à la tribune. Il critique la

politique dangereuse de MM. Waddington et de Freycinet dans les affaires de Grèce. Il insinue que ces ministres ont obéi à une influence occulte, sacrifiant ainsi les intérêts de la France. Il félicite M. Barthélemy Saint-Hilaire d'avoir réagi contre cette politique d'aventure. On dit, ajoute-t-il, que la Grèce a de l'avenir; eh bien, qu'elle attende et ne compromette pas la paix européenne. (Applaudissements.)

Je ne parlerai pas de la mission Thomassin. Les conseils de nos officiers ont dû éclairer le gouvernement. Mais il est anormal qu'on envoie une mission militaire dans un pays qui appelle ses réserves.

M. de Cassagnac. — Qu'en pense M. Gambetta ?

M. Gambetta. — Je ne répondrai pas. M. Barthélemy Saint-Hilaire monte à la tribune.

Les Grecs, dit-il, sont nos amis, mais nous leur devons la vérité. Eh bien, ils ont tort ! (Bravos !)

Le ministre refait l'historique des travaux du Congrès. Il affirme que l'accord est complet avec les autres puissances pour maintenir la paix. La paix sera toujours le but de ses efforts.

Les cuirassés sont rentrés dans les ports; on est donc en droit d'affirmer que si, par malheur, le conflit éclatait entre la Grèce et la Turquie, il ne s'étendrait pas aux autres puissances.

5 h. 1/2. — La séance continue.

Chronique générale.

Les ministres se sont réunis hier matin sous la présidence de M. J. Ferry.

Relativement à l'interpellation Proust, il a été décidé que le gouvernement demanderait l'ordre du jour pur et simple.

Quant à la proposition Labuze, il a été décidé que le ministre de la guerre demanderait à la Chambre de se dessaisir de cette proposition et de la renvoyer à la commis-

sion pour examiner le projet qu'il a lui-même proposé pour résoudre cette question.

**

Depuis la nomination de M. Barthélemy Saint-Hilaire aux affaires étrangères, M. Gladstone n'a pas cassé un seul jour de se plaindre auprès de M. Gambetta de la politique de l'ancien secrétaire de M. Thiers; M. Robert Gladstone, sir Charles Dilke, lord Tenterden se sont rendus plusieurs fois à Paris pour épancher leurs regrets et leurs inquiétudes auprès du président de la Chambre des députés et aussi pour préparer la chute de l'homme d'Etat français qui a osé tenir tête au premier lord de la trésorerie anglaise.

En ces derniers temps, lord Granville a plusieurs fois déclaré à propos de M. Challemel-Lacour qu'il lui était impossible de faire de la diplomatie avec des diplomates qui ne sont pas diplomates. L'heure n'est pas éloignée où M. Gambetta va donner satisfaction à M. Gladstone.

On est persuadé à Londres que M. Barthélemy Saint-Hilaire y sautera et que M. Challemel-Lacour ne retournera pas à Londres. Lord Granville croit que dans ce cas il pourra reprendre la situation qu'il a perdue et forcer la Sublime-Porte à de bien plus grands sacrifices.

**

Nous croyons savoir, dit le *Monde*, que deux membres du conseil d'Etat de Genève sont arrivés à Paris depuis quelques jours, dans le but d'étudier en commun avec le gouvernement français un plan général de procédure, tendant à déposer de leurs biens les congrégations religieuses non autorisées et à en opérer la confiscation.

**

Dans la discussion de la loi sur la presse, M. Marcou a présenté un amendement ayant pour but de punir l'outrage envers la République.

Envers quelle République? C'est ce que M. Marcou a oublié de nous dire, et pourtant

une explication catégorique à ce sujet n'eût pas été absolument inutile.

Nous connaissons une demi-douzaine de Républiques, roses, rouges ou tricolores, et, comme chacune d'elles passe son temps à insulter ses rivales, nous aurions tenu à savoir quelle est la République que M. Marcou prend sous sa haute protection.

M. Marcou nous a bien dit : « La République, c'est un « phare », un « symbole », une « thèse », un « drapeau », mais un tel signalement ne saurait nous suffire. Chaque républicain en dit autant de sa République particulière.

Ecoutez M. Félix Pyat : la République de l'opportunisme est un éteignoir, le « phare », c'est la République socialiste. Parlez à un opportuniste de la République de M. Jules Simon, il vous répondra : « La République du centre gauche ! c'est une lanterne sourde. »

Supposons hardiment que la République — Phare — Thèse — Symbole — Drapeau — soit la République de M. Gambetta, et nous comprendrons dès lors les préoccupations de M. Marcou.

Comment ! il serait permis de « jeter la boue » à cette République ! « On lui prodiguerait le mot de Cambronne (sic) à chaque instant ! » Non, non, cela n'est pas possible. Vite, un bon petit article condamnant les membres irrévérencieux du « peuple souverain » à un emprisonnement de trois mois à un an !

M. Marcou a présenté le bon petit article, et il s'est trouvé 482 libéraux républicains pour le voter. Cependant le bon petit article a été rejeté grâce à la coalition des votes de la droite, d'une partie de l'Union républicaine et de l'extrême gauche. O douleur ! La République-Phare-Thèse, etc., restera exposée au mot de M. Margue; mais qu'importe, puisqu'elle est dans la chose.

En revanche, la Chambre nous a gratifiés d'un article punissant l'injure aux cours d'appel, tribunaux, conseil d'Etat, tribunal des conflits, corps constitués, administrations publiques. Avec un peu de bonne volonté, les magistrats opportunistes pourront

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LE MARIAGE DE RENÉE

PAR M^{lle} MARTHE LACHÈSE.

(Suite.)

— Pauvre Fanny ! soupira la marquise, j'en pouvais dire autant. C'était avec une joie toujours nouvelle que je retrouvais cette douce intimité qui nous avait rapprochées pendant nos jeunes années. Le mariage n'était pas encore venu emmener l'une de nous dans la Bresse et l'autre au fond de la Touraine. Plus on connaît la vie, plus on tient à ces amitiés d'enfance formées au moment où le cœur sait si bien se donner.

— Elle vous parlait beaucoup de moi, n'est-ce pas ?

— Toujours. Surtout depuis qu'elle était devenue veuve, vous étiez son unique souci.

— Elle était si bonne ! Ses dernières paroles ont encore été pour moi. Le lendemain du jour où nous vous avions vue, elle se trouva si malade que je fis demander le médecin. Il ne constata rien d'inquiétant dans son état. Je fus reconduite au couvent le soir même. Deux jours après on m'envoya chercher en toute hâte : une congestion pal-

monaire s'était déclarée, ma tante mourait dans d'affreuses souffrances. Elle murmura : « J'aurais dû te préparer, je ne pensais pas si vite... » Elle ne put continuer, elle étouffait. Une heure après, elle n'existait plus. Pour la seconde fois, j'avais perdu ma mère.... »

La jeune fille s'interrompit. Les larmes lui brisaient la voix et la marquise n'était guère moins émue.

Au bout d'un moment, Renée continua :

— Mon père était absent, il avait conduit en Suisse sa femme et ses enfants. Il accourut aussitôt me voir et se montra très-affligé de la mort de ma tante, ce qui me fit un véritable bien. Puis, il me demanda si je désirais être mise dans une des pensions en renom ou bien rester au Sacré-Cœur. C'était ma tante qui avait choisi pour moi le Sacré-Cœur. Elle avait exigé que l'on m'y plaçât si l'on tenait à ce que sa fortune me fût conservée. Just qu'alors j'avais ignoré que ma tante eût fait de mon séjour au couvent une condition d'héritage. Combien je bénis cette sage prévoyance qui avait trouvé le moyen de me léguer à la fois les biens de la terre et ceux du ciel ! Je démontrai facilement à mon père que, dans aucun pensionnat laïque, il ne rencontrerait des femmes du grand monde, riches et savantes, embrassant par dévouement le rôle d'institutrices, et transmettant à leurs élèves cette distinction que ne donne aucune étude et qui est

le fruit, non du travail, mais de la première éducation. Je lui nommai parmi mes compagnes des filles de grande maison et d'autres dont la fortune faisait bruit. Au bout de peu de temps, j'avais gagné la cause de mon cher asile et il était convenu que, ma belle-mère ayant l'habitude de voyager pendant les vacances, je suivrais chaque année celles de mes compagnes que les religieuses conduisent au bord de la mer. Mon père termina cet entretien en m'apprenant que ma marraine avait tenu fidèlement sa promesse et que sa mort me faisait héritière de son château et de cinq cent mille francs. En outre, j'ai les biens de ma mère et l'avenir doit doubler le chiffre de ce que je possède maintenant. Pardonnez-moi ce détail, il faut que vous le connaissiez.

Je demeurai plus de trois ans sans regagner la maison paternelle. Je n'en étais pas exclue cependant. Au renouvellement de l'année ou bien quand revenait un anniversaire aimé de mon père, j'allais passer quelques heures près de lui. Dans ces occasions, je profitais toujours des sommes assez fortes qu'il me faisait toucher pour offrir des présents à ma belle-mère ainsi qu'à ses enfants. Moi et mes dons nous étions fort bien reçus, et pendant longtemps, je conservai sur l'intérieur où je vis aujourd'hui toutes sortes d'illusions.

Le lendemain du jour où j'avais atteint mes dix-neuf ans, je reçus une lettre de mon père

m'annonçant que, vingt-quatre heures plus tard, il viendrait me chercher définitivement. Dans plusieurs lettres précédentes, il m'avait fait pressentir cette résolution que mon âge suffisait d'ailleurs à motiver. Il regrettait cependant de me retirer du couvent d'une manière aussi brusque et s'en excusait fort gracieusement près de la supérieure, M^{me} de Lussieu.

En lisant la lettre parfaitement courtoise que lui adressait mon père, la supérieure poussa un long soupir et me dit :

— L'heure est venue, mon enfant.

Je lui répondis très-émue :

— Ma Mère, j'éprouve un chagrin profond, en me séparant de vous, mais je ne vous dis pas adieu, je reviendrai souvent vous visiter, et, d'autre part, je rentre avec confiance dans la maison de mon père. Je n'y trouverai pas la tendresse et les conseils d'une mère. Mais M^{me} Vangaramenghen m'a toujours traitée avec bienveillance et je sais que mon père m'aime profondément. Ah ! si ma chère tante vivait encore ! Mais elle ne sera pas là pour m'accueillir.

La supérieure soupira de nouveau.

— Renée, reprit-elle, les grands et chers souvenirs ne nuisent pas à nos cœurs, même quand ils les déchirent. Ce que je crains pour vous, ce n'est pas le passé avec ses douleurs, c'est le présent avec ses difficultés et l'avenir avec ses dan-

aisément venger les outrages adressés à la République.

Le plus important des articles du projet, celui qui a trait à la juridiction, a été adopté sans discussion, en l'absence des députés qui ont déposé des amendements et malgré la demande d'ajournement formulée par M. Gatinéau. Nous voulons croire que cet article sera sérieusement discuté, en deuxième lecture, et profondément modifié dans le sens d'un dessaisissement complet des tribunaux correctionnels en matière de délits politiques.

Les derniers articles ont également été adoptés à la hâte, moins quelques-uns d'entre eux qui ont été réservés ou renvoyés à l'examen de la commission.

On écrit de Tarascon au *Moniteur* :

« Les religieux Prémontrés de l'abbaye de Saint-Michel de Frigolet, près Tarascon, vont partir pour l'Espagne où le gouvernement du roi Alphonse a mis à leur disposition une superbe abbaye dans le diocèse de Valladolid, sur la frontière du Portugal. Le T. R. P. Edmond, président général de la primitive Observance de saint Norbert, restera à Saint-Michel de Frigolet avec deux religieux, co-propriétaires comme lui de l'immeuble, et un certain nombre de domestiques pour en exploiter les terres sous la surveillance de la gendarmerie. N'oublions pas de mentionner qu'une brigade de gendarmes stationne nuit et jour, dans les dépendances du monastère, pour le surveiller, et ajoutons que, tous les quinze jours, une brigade supplémentaire vient y faire une inspection minutieuse pour voir si les religieux n'y sont pas revenus et n'y sont pas cachés dans quelque point. »

Un certain nombre de réclamations, sous forme de pétitions, ont été adressées au Président de la République pour le prier d'intervenir dans la vente et la distribution des journaux pornographiques qui se faisaient ouvertement, au mépris des ordres donnés par la préfecture de police, et malgré la surveillance des agents qui laissent beaucoup trop à désirer sur ce point.

Le Président de la République, pendant la séance du conseil tenu avant-hier, a remis toutes les pétitions au ministre de l'intérieur, en l'invitant à prendre les mesures nécessaires pour éviter le retour des plaintes qui lui ont été adressées au sujet de la négligence des agents préposés à la surveillance de la vente des feuilles immorales sur la voie publique.

M. Cazot a proposé de faire augmenter par les tribunaux la pénalité appliquée aux vendeurs mis en contravention, et de tripler les amendes dont ils seront passibles.

On lit dans l'*Union* :

« La République française ne veut accepter que « sous toute réserve » la nouvelle relative à la brigade infligée par les élèves de

l'École spéciale militaire de Saint-Cyr aux fils de M. Cottu, préfet de Seine-et-Oise, et du commissaire de police de Versailles. Nous avons éprouvé quelque pitié pour ces deux jeunes gens que les exploits paternels ont exposé à une humiliation de crocheteur. Mais la République française s'empêche en termes peu mesurés contre un acte qui « laisserait supposer, dit-elle, chez ses auteurs une absence complète de sens moral, ainsi qu'un manque absolu de respect envers le gouvernement qu'ils sont appelés à servir ». Nous n'empêchons point l'organe de M. Gambetta de faire une enquête, mais nous estimons que les crocheteurs officiels méritent la flétrissure qui, hélas ! poursuivra leurs enfants dans toutes les carrières où ils rencontreront d'honnêtes gens. Il faut que la République française apprenne à s'y résigner. »

Un nourrisson de l'Université, qui ne dit pas son nom, a livré à l'*Intransigeant* la lettre suivante, adressée à quelque ami de famille imaginaire :

« Lycée Louis-le-Grand, dimanche.

« Mon cher monsieur,

« J'ai été encore collé, et savez-vous pourquoi ? Pour avoir dit et démontré philosophiquement, dans une composition en instruction religieuse, que le miracle n'existe pas, ne pouvait pas exister, etc... Nous sommes une douzaine que cet excellent aumônier a consignés pour ce fait. Comment trouvez-vous ça ?

« Nous n'avons plus le droit d'émettre une opinion personnelle, nous des philosophes, des normaliens, nous dont quelques-uns sont déjà électeurs ! Et notez bien que nous ne faisons qu'appliquer à cette question une théorie récemment développée en classe par notre professeur en philosophie.

« Le cas est vraiment joli, et Torquemada (je veux dire notre aumônier) a beau jeu avec nous... Si ça continue, je ne désespère pas d'être avant peu brûlé en place de Grève, avec un cerge de cire jaune à la main, tout comme Esmeralda. »

Ce jeune homme a démontré « philosophiquement » du haut de ses dix-huit ans et avec sa science de collégien, que le miracle n'existe pas et ne peut pas exister. Il est déjà plus fort que Pascal ! Nous lui en faisons compliment.

Faut-il regretter l'incident ? Il est triste assurément d'avoir à constater dans de jeunes esprits tant d'ignorance, de sottise et d'infatuation ; mais ce sont là les élèves de l'Université, et les familles chrétiennes voient du moins ce qu'on fait du baptême et de la foi de leurs enfants dans ces collèges de l'Etat pour lesquels M. Ferry ne veut plus de concurrence.

Etranger.

ANGLETERRE. — Les dernières dépêches de Londres annonçaient que la Chambre des

Communes discutait toujours le bill de coercition pour l'Irlande. La séance continuait sans interruption depuis vingt-sept heures, et on ne prévoyait pas quand elle se terminerait.

Cela est dû à une manœuvre des députés irlandais qu'on appelle en Angleterre les « obstructionnistes », à cause de leur persistance à entraver toutes les solutions en éternisant les débats.

C'est là un moyen qui n'est pas de nature à attirer les sympathies du Parlement à la cause irlandaise. On comprend difficilement cette tactique un peu mesquine, qui consiste à empêcher tout vote en épuisant les forces physiques des membres d'une assemblée. Il faudra bien, un jour ou l'autre, arriver à la clôture ; et, à ce moment, la majorité sera d'autant plus irritée qu'elle aura plus souffert.

Les députés irlandais, par leur manœuvre, n'auront donc abouti qu'à rendre plus sévères peut-être les prescriptions de la nouvelle loi.

Enfin, après 40 heures de séance, marquées par des scènes tumultueuses qui se voient rarement au Parlement britannique, la Chambre des Communes a voté avant-hier en première lecture le bill de coercition pour l'Irlande par 464 voix contre 49.

Le même jour, après deux heures seulement de suspension de séance, la seconde lecture a dû commencer.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 3 février.

Les dispositions du marché sont excellentes ; elles sont favorisées par les chiffres du bilan de la Banque de France. Notre 5 0/0 ouvre à 119.50 et ferme à 119.72 1/2. L'amortissable fait 86.02 1/2. Il y a progrès sur le Florin d'Autriche à 77.25 et sur l'Italien à 88.65.

L'action du Crédit foncier gagne dès l'ouverture 40 fr. On oscille ensuite de 1.645 à 1.675. En clôture, on fait 1.642.50. Ce mouvement est justifié par les informations si intéressantes relativement aux mesures projetées en faveur des actionnaires. L'action du Crédit foncier et agricole d'Algérie continue à être demandée à 632.50.

Le Comptoir d'escompte est sans changement à 1.635. On traite le Crédit lyonnais à 1.145 et la Banque de Paris à 1.170 et 1.177.50.

La Banque de prêts à l'industrie gagne le cours rond de 600. Un mouvement de hausse très-sérieux se produit sur cette valeur. Cette institution est bien connue, elle est placée sous la direction d'hommes qui lui assurent le succès.

La Banque nationale est retombée à 620. Le fonctionnement de cette Société semble paralysé par des dissentiments antérieurs. Il faut craindre la baisse.

L'action du Gaz est bien tenue à 1.640. Le Suez à 1.545. On est à 1.740 sur le Nord et à 1.350 sur l'Orléans.

On cote 568 sur les Transatlantiques. Il y a de nombreuses demandes sur l'action du Crédit parisien à 510, soit net à 260 fr. Ces ordres ne peuvent manquer de provoquer un mouvement ascensionnel, car, à ce prix, les actionnaires ne veulent pas se dessaisir de leurs titres.

Nous avons dit que le métier à fabriquer mécaniquement la vraie dentelle constitue une véritable révolution industrielle. Cette invention est d'autant plus intéressante que, depuis longtemps, la production à la main ne suffit plus à la consommation. Il y a là réunis tous les caractères d'une excellente affaire financière.

Chronique militaire.

LE DÉPART DES RÉSERVISTES.

L'application du service de quarante mois a nécessité diverses modifications dans les dates où seront convoqués les hommes de la réserve et de l'armée territoriale.

Le système du service de quarante mois réduit les effectifs à la suite des grandes manœuvres d'automne, pendant les cinq ou six semaines qui s'écoulent entre la fin de ces manœuvres et l'arrivée des nouvelles recrues. Il devait en résulter pour les troupes à cheval la difficulté de soigner convenablement les montures, dont le nombre reste naturellement invariable.

Sur les observations des chefs de corps, le ministre a imaginé de tourner cette difficulté en reportant après les grandes manœuvres, pour l'une des deux classes à exercer, la période de convocation des hommes appartenant à la cavalerie et à l'artillerie qui, jusqu'à présent, étaient tous convoqués au printemps.

Voici quelles seront les dates de convocation définitivement arrêtées en raison des remaniements apportés pour ce motif au tableau primitivement arrêté :

Armée territoriale.

Les classes de l'armée territoriale à convoquer cette année sont celles de 1868 et 1869.

L'appel se fera au printemps en deux séries :

La première comprendra toute l'infanterie des deux classes, ainsi que les hommes d'infanterie ajournés en 1880.

Toutefois, le manque de casernement pouvant rendre nécessaire le renvoi à la deuxième série des hommes appartenant à certains régiments, des affiches feront connaître en temps opportun les numéros de ces régiments.

Le départ des hommes de la première série aura lieu, pour les gradés, le 3 mars ; pour les non gradés, le 5. La période d'instruction prendra fin le 17 mars.

La deuxième série de printemps, qui succédera immédiatement à la première, comprendra, dans les mêmes classes 1868 et 1869 : les hommes de l'infanterie appartenant à des bataillons de régiments impairs qui n'auront pu être convoqués dans la première série ; les hommes du génie des compagnies impaires, et ceux des compagnies paires non convoqués en 1880 ; les hommes de la gendarmerie ajournés en 1880.

La convocation d'automne se fera en une seule série, après les manœuvres, à une date qui ne pourra être fixée que plus tard.

Elle comprendra toutes les troupes à cheval, escadrons impairs dans la cavalerie, avec les hommes des escadrons pairs ajournés en 1880 ; compagnies impaires et ajournés des compagnies paires dans le train des équipages ; batteries d'artillerie désignées par les tableaux de répartition et ajournés de cette arme de l'année précédente.

Réserve de l'armée active.

Pour la réserve de l'armée active, les ré-

gers.

« — Que voulez-vous dire ? lui demandai-je toute étonnée.

« Elle me répondit :

« — J'ai souvent prié votre tante de sortir, ne fût-ce qu'avec moi, de l'extrême réserve dans laquelle elle se renfermait quand il s'agissait de votre famille : « J'ai besoin d'étudier davantage pour ne pas juger faussement, » disait-elle. Mais cette étude détaillée qu'elle tenait à faire avant de se prononcer lui échappait sans cesse, puisqu'elle était toujours souffrante : elle ne pouvait donc toucher les choses qu'en passant, et, pour ainsi dire, à la surface. Il est résulté de cette prudence exagérée une incertitude qu'elle m'a fait partager et qui suffit à me jeter dans la crainte sans que je puisse rien définir. Elle avait cru s'apercevoir que votre père était très-dominé par sa femme, d'autant plus que les préoccupations de sa maison de banque lui font une nécessité de trouver calmes et joyeuses les heures de repos qu'il cherche à son foyer. Votre tante répétait souvent : « Je voudrais pour Renée que M^{me} Vangaramenghen n'eût pas seulement pris le nom de sa mère, mais qu'elle en retracât les vertus. » La dernière fois que je la vis elle ajouta en vous regardant : « Faites-la bien forte, bien courageuse, dans le cas où je viendrais à disparaître avant les heures de combat. Je voulais la faire s'expliquer. » Il est trop tard aujourd'hui,

me répondit-elle ; dans ma prochaine visite je vous dirai tout. » Cette visite, attendue par moi avec une sorte d'anxiété, n'a jamais été faite : la mort s'est placée entre ma sollicitude et ces tardives expansions. De tout ceci, Renée, je ne puis conclure à aucun fait ; par conséquent, vous faire aucune recommandation. Seulement, j'éprouve une vague inquiétude. Vous allez vous trouver dans un milieu évidemment léger, peut-être délicat ; et, pour vous aider à marcher dans les chemins incertains qui s'ouvrent devant vous, nul guide ne vous attend. Vous ne pourrez souvent prendre conseil que de vous-même. Voyez donc combien vous devez vous résoudre à joindre la prudence au courage, la douceur à l'intelligence pour demeurer victorieusement chrétienne dans une famille où votre foi ne paraît devoir trouver qu'un écho affaibli. Gardez-vous surtout des séductions de la vanité et des jouissances, même de celles qui ne vont pas jusqu'à devenir dangereuses, mais qui sont vides. Si vous savez vous occuper d'une manière utile et considérer dans chaque chose quelle en sera la fin, je réponds de vous, quelles que soient les conditions faites à votre vie. Ensuite, priez beaucoup : vous trouverez dans la prière la lumière et la force. Je vous laisse préparer votre départ, vous n'avez pas trop de temps.

« Elle m'embrassa et me quitta. Je montai dans

la chambre que j'occupais depuis que je n'étais plus complètement soumise aux règlements des classes. Là, je me mis à genoux devant mon crucifix et je me pris la tête entre les deux mains. Vous dire ce que j'éprouvais me serait difficile. Les paroles de M^{me} de Lussieu venaient de m'ouvrir des perspectives soudaines et je me débattais dans une angoisse d'autant plus douloureuse qu'elle s'avancait dans le vague. Quoi ! cette maison paternelle vers laquelle je me dirigeais avec tant de confiance gardait pour moi des pièges ! D'abord je pleurai amèrement, mêlant à mes inquiétudes le regret de celle qui n'était plus. Ensuite, je priai. Je me rappelai que sainte Thérèse, orpheline aussi, s'était jetée aux pieds de la sainte Vierge en lui demandant de remplacer la mère qu'elle venait de perdre. Je fis comme elle. Quand je me relevai, j'avais pris un peu de calme et je pus me mettre à réfléchir. Au milieu des pensées confuses qui se heurtaient dans ma tête, deux choses seules s'accusaient nettement : ma volonté de rester fidèle à Dieu, n'importe à quel prix ; puis l'affection que me portait mon père et celle que moi-même j'avais pour lui. Je résolus d'appuyer sur ces deux solides fondements toute ma petite citadelle, sentant qu'en m'inspirant toujours de la foi et de l'amour filial, il me deviendrait plus facile de savoir comment me retrancher ou combattre selon les occasions. Je ne me le dissimulais pas, c'était

signer ma propre immolation, c'était changer en vie de renoncement ces années de la jeunesse que je voyais s'écouler si douces et si joyeuses pour toutes mes compagnes. Je ne voulais pas, cependant, me laisser aller à des regrets. Je tâchai de bien comprendre, au contraire, que si Dieu m'appelait plus promptement au sacrifice, il me faisait une grande faveur. Je fus surprise moi-même de voir combien, ayant mis l'ordre, la résolution et l'abnégation dans mon âme, j'y avais amené en même temps la paix.

(A suivre.)

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas traité avec la Société des Gens de lettres. Traduction réservée.

Depuis que la délation est à l'ordre du jour dans les bureaux des ministères, tout individu soupçonné de moucharder est immédiatement surnommé le Barbet.

Pourquoi ? Parce qu'il rapporte ! Aussitôt que le Barbet entre dans un bureau, le premier qui l'aperçoit fait doucement : « Pst ! pst ! » On sait ce que ça veut dire.

Cri du cœur :
Un négociant présente son fils à un de ses amis. — Oui, mon cher, ce bambin n'a que quatorze ans, et déjà il vous roule un client comme toi et moi.

servistes des troupes à cheval, c'est-à-dire de la cavalerie, du train des équipages, de l'artillerie et de tous les corps qui s'y rattachent : train d'artillerie, pontonniers, ouvriers artificiers, seront divisés en deux séries : l'une, formée par les hommes de la classe 1872, sera appelée au printemps, du 3 au 30 mars, en même temps que les jour- nés de toutes armes des classes précédentes et les hommes admis à devancer l'appel de leur classe.

Les réservistes des mêmes corps de troupes appartenant à la classe 1874 fourniront une deuxième série qui sera appelée après les manœuvres d'automne, pour les raisons que nous avons données plus haut.

Quant aux réservistes des deux classes 1872 et 1874, appartenant aux troupes à pied, infanterie de ligne, chasseurs à pied, génie, gendarmes, ils seront, comme par le passé, appelés tous pendant les manœuvres de leurs corps d'armée respectifs et par conséquent à des dates variant suivant les régions, entre les derniers jours d'août et les premiers jours de septembre.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Hier, dans la soirée, M. Verneau, demeurant à Saint-Hilaire-Saint-Florent, se trouvait avec son bateau de pêche dans la Loire, à l'embouchure du Thouet, lorsque le mouvement de l'eau fit remonter un instant au-dessus de la surface une masse noirâtre. Aussitôt, surmontant le mouvement de terreur qui saisit toujours à l'aspect d'un cadavre et surtout d'un noyé, il parvint non sans peine à le retirer de l'eau et le déposa dans sa barque. Les témoins reconnurent alors que c'était le corps de Prosper Gallais, que l'on se rappelle avoir péri si malheureusement, le 25 décembre dernier, à Saint-Florent, au milieu d'une partie de pêche, dans le déversoir du moulin.

Le cadavre était assez bien conservé ; mais, une heure après être sorti de l'eau, il est devenu méconnaissable. Sa veuve, retirée à Cholet, a été informée par dépêche et est arrivée ce matin. Gallais sera inhumé, dit-on, à Cholet.

Un jeune garçon, âgé de 13 à 14 ans, demeurant chez M. Maunoury, son oncle, marchand de volailles à Saint-Lambert-des-Lévées, vient d'être victime de son imprudence.

Très-hardi avec les chevaux en les conduisant à l'abreuvoir, le pauvre garçon s'avancant toujours trop loin, se tenant à genoux sur les reins de sa monture.

Hier matin, suivant son habitude, il menait son cheval à la boire située entre la levée qui longe le chemin de fer et l'ancienne route d'Angers. Il est probable que l'animal, poussé trop avant, aura perdu pied tout à coup, et que, dans la secousse, le jeune homme a été précipité à l'eau où il a trouvé la mort.

Le cheval a regagné seul son écurie. Ce n'est qu'à son retour que M. Maunoury, redoutant quelque malheur, est revenu à l'abreuvoir. Il a jeté une seine et aussitôt retiré son neveu qui ne donnait plus signe de vie.

Nous lisons dans la Patrie :

« L'incident de Saumur est loin d'être terminé comme l'ont annoncé quelques journaux. Le préfet de Maine-et-Loire a été mandé mercredi matin par dépêche télégraphique, pour recevoir de nouvelles instructions du ministre de l'intérieur au sujet de cette affaire. »

Varennes-sous-Montsoreau. — Mardi dernier, le courant de la Loire entraîna vis-à-vis de Gaure, commune de Varennes-sous-Montsoreau, un cadavre qui était complètement inconnu dans le pays.

D'après l'état de décomposition, M. le docteur Courtois a pensé que ce corps avait séjourné plus d'un mois sous l'eau. C'est un homme de 25 à 30 ans, de taille moyenne.

Il se pourrait que se fût le corps d'un sieur Froger, de Port-Boulet, qui était disparu de chez lui depuis le 27 novembre dernier.

Le signalement a été envoyé à la famille de ce dernier afin qu'elle pût venir constater l'identité.

ANGERS.

L'Association artistique d'Angers fera en-

tendre, à son 45^e concert populaire du dimanche 6 février, M. Lefort, de la société des concerts du Conservatoire.

Élève de Massard, Vieuxtemps et Léonard, M. Lefort est non-seulement un violoniste très-remarquable, mais encore un des artistes les plus distingués de Paris. Il fait partie, comme alto, du quatuor Taudou-Desjardins. Il jouera un concerto d'alto de M. O. Fouque, l'éminent critique musical de *l'Art et du Ménestrel*, qui est en même temps sous-bibliothécaire au Conservatoire. M. Fouque dirigera lui-même son œuvre.

TOURS.

Le bruit court, en ville, que notre nouvelle administration municipale est nommée, dit le *Journal d'Indre-et-Loire*.

MM. Rivière, Saint-Hérant, Charpentier et Plumerel sont remerciés!!!!

M. Belle serait de nouveau maire, MM. Pimbert, Antixier, Meneu, adjoints.

NANTES.

L'Espérance du Peuple dit que le directeur du Grand-Théâtre, M. Gravière, en fait de nouveauté, s'occupe, dit-on, de monter une opérette intitulée : *La Nuit de Saint-Germain*, de M. Gaston Serpette (un Nantais), dont nous aurions bien désiré applaudir une œuvre plus sérieuse, et prépare aussi *Polyeucte*, de Gounod.

On lit dans le même journal :

« Nous apprenons que notre théâtre des Variétés étudie en ce moment un drame en 4 actes intitulé *Le Sauveteur de Rouen* (Louis Brune), qui a été déjà représenté avec succès au grand théâtre de Rouen. L'auteur, notre compatriote, est M. A. Hervo.

» M^{me} Leroux, toujours à l'affût des nouveautés littéraires pouvant convenir à son public, qu'elle connaît si bien, doit, nous assure-t-on, nous offrir avant peu ce spectacle. »

LES SABLES-D'OLONNE.

Les derniers avis officiels reçus des Sables portent à 52 le nombre positivement connu des victimes.

Il semble que le nombre aille croissant chaque jour, et l'on craint que le chiffre ne grossisse encore.

On parle aussi de sinistres survenus à l'île d'Yeu ; l'interruption du télégraphe, que le ministre s'occupe de faire rétablir, ne permet toutefois aucune certitude à ce sujet.

Le préfet de la Vendée s'est rendu pour la troisième fois aux Sables, où la consternation est plus grande que jamais. Le maire de la ville, M. Barreau, cloêé chez lui par la maladie, prévoit à tout cependant. Un comité formé par ses soins dirige la réception et la répartition des secours.

On a dressé la liste des veuves et des orphelins qu'a faits cette tempête ; elle ira à plus de trois cents noms.

Un circulaire préfectorale, adressée à tous les maires des départements, va les inviter à venir en aide pour soulager ces infortunes dans la mesure du possible.

Un double suicide vient d'être exécuté à Brest dans des circonstances vraiment dramatiques. Une jeune femme, qui avait épousé il y a deux ans un employé de la marine, s'est jetée par la fenêtre du 3^e étage. Elle est morte sur le coup.

Dimanche, son mari, ne pouvant survivre à cette cruelle séparation, s'est rendu au cimetière, a déposé un bouquet sur la tombe de sa femme, puis s'est tiré deux coups de revolver dans la poitrine.

La mort a été instantanée.

Poire beurré perpétuel. — MM. Oranson, pépiniéristes à Orléans, annoncent cette nouvelle poire comme fructifiant deux fois par an ; la première floraison a lieu en mars-avril, et la deuxième vers les premiers jours de juin.

Si la première fructification manque, la deuxième la remplace, ce qui est un avantage qui n'échappera pas à nos lecteurs.

Cette poire est de grosseur moyenne, la chair est blanche, fine, fondante et juteuse. La deuxième maturité a lieu en septembre.

SOCIÉTÉS LITTÉRAIRES.

Ceux de nos lecteurs qui s'occupent de littérature (poésie et prose) sont invités, par l'Académie Poétique de France, à faire parvenir leur carte d'adresse à cette Société.

En échange, ils recevront une communication qui les intéresse au plus haut point.

Faire cet envoi au secrétaire-perpétuel, M. Antonin Martin, officier d'Académie, hôtel du comité, 29, rue Neuve, à Nîmes (Gard).

RÉSERVE ET ARMÉE TERRITORIALE.

CONCOURS

Pour l'admission dans l'Intendance militaire.

Un concours pour l'admission aux emplois d'officiers de réserve ou de l'armée territoriale attachés au service de l'Intendance militaire aura lieu au mois d'avril prochain.

Les demandes des candidats doivent être adressées, avant le 40 mars, à MM. les Généraux commandants les subdivisions dans lesquelles résident les intéressés.

L'on peut prendre connaissance, dans les bureaux de tous les fonctionnaires de l'Intendance du corps d'armée, des conditions d'admission et du programme des connaissances exigées.

L'Intendant militaire du 9^e corps d'armée, DEMONS.

Faits divers.

On nous apprend de Pleudaniel, dit l'Indépendance bretonne, que les époux Thépot, mendiants, âgés de 65 et 68 ans, ont succombé de froid et de misère en leur domicile, au village de Pen-an-Lann, le 24 janvier.

La femme Thépot est morte dans la nuit ; le mari est mort dans la matinée.

On n'a trouvé chez eux ni pain, ni bois, ni chandelle, pas même une allumette.

**

Un fait grave, occasionné sans doute encore par l'ivresse, s'est produit jeudi soir, à Casse-Pot, près de Dinan.

Le gendarme Leroux, d'une brigade de cette ville, revenant à cheval de la correspondance, vers 8 heures du soir, vit tout-à-coup un individu se placer devant lui, saisir la bride de sa monture, en criant :

— On ne passe pas !

Qu'un gendarme arrête un mauvais garnement, c'est tout naturel ; mais qu'un ivrogne arrête un gendarme, ceci est d'une excentricité dépassant toute mesure.

L'agent de l'ordre public, mettant aussitôt pied à terre, répondit :

— On ne passe pas, dites-vous ? c'est ce que nous allons voir !

Mais il fut saisi et frappé par l'inconnu. D'une main, le gendarme Leroux tenait son cheval, de l'autre il essayait de se défendre. Cette défense était d'autant plus difficile que son lourd manteau, couvert de pluie, paralyisait ses mouvements. Il appela au secours.

Un brave cantonnier-chef, du nom de Lalande, demeurant à Casse-Pot, accourut aussitôt et lui prêta main forte ; ce que voyant, l'ivrogne porta un violent coup de pied dans la cheville de Lalande. Le pauvre cantonnier tomba et se fracture, dit-on, la jambe. L'ivrogne, lui, prit la fuite. La gendarmerie recherche activement l'auteur de cette agression inqualifiable : peut-être est-on parvenu à l'arrêter, au moment où nous écrivons ces lignes.

**

Nous lisons dans le *Petit Marseillais* :

« Tandis que, dans plusieurs de nos arrondissements méridionaux ravagés par le phylloxera, les viticulteurs s'abandonnent à une coupable résignation, les propriétaires de l'arrondissement de Béziers, éclairés par le désastre de leurs voisins de Montpellier, luttent avec énergie contre le parasite et obtiennent des résultats excellents.

» Le syndicat qui fonctionne en ce moment comprend 551 propriétaires, dont 40 traitent leurs vignobles par la submersion, 76 par les sulfocarbonates de potassium, et 435 par le sulfure de carbone.

» Ces chiffres indiquent assez bien les proportions des surfaces de vignobles soumises aux insecticides.

» La submersion porte sur 666 hectares, les traitements par le sulfocarbonate de potassium sont appliqués à 804 hectares, ceux par le sulfure de carbone sont employés sur 4,298 hectares. En 1880, et dans la même région, les mêmes insecticides n'étaient employés que sur 4,902 hectares : 332 hectares par la submersion, 219 hectares par les sulfocarbonates, et 4,351 hectares par le sulfure de carbone.

» Ces chiffres sont suffisamment significatifs et nous inspirent une entière confiance dans la régénération du vignoble français, l'une des sources les plus précieuses de la richesse publique. »

L'action remarquable du goudron sur les bronches et les muqueuses en général a provoqué de nombreuses expériences, desquelles il résulte aujourd'hui qu'un des meilleurs traitements de l'asthme consiste dans l'emploi des *Capsules de Goudron Guyot*. Aussi les nombreux remèdes plus ou moins inactifs, créés en vue de la guérison de l'asthme, sont-ils tombés dans un oubli justement mérité. Dans la plupart des cas, deux ou trois capsules, prises immédiatement avant chaque repas, amènent un soulagement rapide ; il convient de dire que, lorsque l'affection est déjà ancienne, ou devra continuer le traitement pendant quelque temps. Du reste, en raison du rapide bien-être qu'ils en éprouvent, les malades sont rarement tentés de supprimer l'emploi des Capsules de Goudron avant la guérison complète. Ce mode de traitement revient à un prix des plus modiques, environ dix à quinze centimes par jour.

Depuis que M. Guyot a mis l'usage du Goudron en grande vogue, en vulgarisant son administration sous forme de Capsules, de nombreuses imitations ont été faites. Sa marque, quoique régulièrement déposée en France comme à l'étranger, a été de près ou de loin imitée. Les contrefacteurs et imitateurs n'ont qu'un seul but : mettre une confusion dans l'esprit du public. Afin de donner à celui-ci le moyen de distinguer les véritables Capsules de Goudron Guyot, nous croyons devoir lui rappeler que les étiquettes des flacons portent la signature : E. Guyot, en trois couleurs. (4)

Nouvelles à la main.

L'homme le plus poli du monde, ce fut, on le sait, le marquis de Coislin. Ayant fait une visite au duc de Brancas, également fort poli, il ne voulut pas souffrir qu'on le reconduisît, de sorte que ces deux seigneurs passèrent une nuit entière à se ramener l'un chez l'autre alternativement.

**

Notre ami S... a un fils qui n'est pas précisément un élève studieux et travailleur.

Les bulletins de la pension qu'il apporte chaque semaine à son père constatent sous ce rapport une apathie déplorable.

Il y a quinze jours il arriva avec le n^o 27.

— Alors, tu es le vingt-septième de la division ? lui dit son père.

— Oui, papa.

— Et combien êtes-vous en tout ?

— Vingt-sept.

— C'est-à-dire que tu es le dernier.

Huit jours après, c'est bien pis : le bulletin porte le n^o 29.

— Cette fois, c'est trop fort, fait le père. Comment peux-tu être le vingt-neuvième sur vingt-sept ?

— C'est bien simple, répond l'enfant sans se déconcerter, il est venu deux nouveaux.

**

Comme on parlait à M. Jules Grévy du roman de J. Janin, *l'Ane mort*, il répondit qu'il aimait mieux le livre d'Apulée intitulé : *l'Ane d'Or*.

Théâtre de Saumur.

Direction E. BOULANGER.

LUNDI 7 février 1884.

LE FORGERON DE CHATEAUDUN

Drame patriotique en cinq actes.

LA MAISON A. LAN ET C^{ie}

Banquiers,

18, rue Beaurepaire, à Saumur.

Délivre dès à présent et jusqu'au moment de la vente publique indiquée pour la fin du mois des actions *irréductibles* de la société du Canal de Pierrelatte.

Les actions du Canal de Pierrelatte jouissent de la **garantie de l'Etat à 4 fr. 65 pour cent.**

Les documents complets seront envoyés gratuitement à toute personne qui en fera la demande.

LA DENTELLIÈRE

C^{ie} anonyme pour la Fabrication mécanique

DE LA

DENTELLE VRAIE

40, Rue Laffitte, 40, PARIS

Où l'on peut demander des échantillons

On voit fonctionner les métiers les Mardis, Jeudis et Samedis, de 2 à 4 heures, à l'atelier, 189, rue St-Maur, à Paris.

Cinq francs par mois, Livres et Musique. — Maison Abel PILON, 33, rue de Fleurus, à Paris. (Voir aux annonces.)

PHILOTESINE au GOUDRON, poudre soluble à 2 centimes le litre
Remplaçant le vin de table. Agent précieux contre les maladies du larynx, des bronches et des poumons.
MARCHIER FRÈRES & Co, à Privas (Ardèche)
Maison à Paris, boulevard Beaumarchais, 55
à Lyon, rue Thiers, 8
Prix : par Boîte de Poudre vin rouge pour 100 litres, 2 francs 25 c.
Par la poste, 2 fr. 35

Récompense à l'Exposition Universelle de 1878
Pour DÉTACHER
TOUTES LES ÉTOFFES
Demandez
L'ESPRIT MINÉRAL ZUCCANI
le seul ne laissant aucune odeur.
FLAGON 1^{er} 50 Paris, 62, Boulevard Magenta, Paris 1^{er} 50
Se vend chez tous les Pharmaciens, Droguistes, Parfumeurs, etc.

Dépôt chez M. ERNOUL, pharmacien.

Plus d'**ASTHME**
SUFFOCATION et TOUX
Indication gratuite franco.
Ecrire à M. le C^{te} GLERY à Marseille.

SAUVEZ LES ENFANTS

sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIERE

De BARRY, de Londres.

Le docteur Routh, médecin en chef de l'hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres, rapporte : « Naturellement riche en acide phosphorique, chlorure de potasse et caséine — les éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os — (éléments dont l'absence dans le pain, la panade, l'arrow-root et autres farineuses, occasionne l'effroyable mortalité des enfants, 31 sur 100 la première année, et de beaucoup d'adultes se nourrissant de pain), la Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et des malades de tout âge. Beaucoup de femmes et d'enfants, dépérissant d'atrophie et de faiblesse très-prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescière. Aux étiques et rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. »

Citons quelques preuves de son efficacité, même dans les cas les plus désespérés :

Cure N° 100.180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre, sur le conseil du médecin, la Revalescière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de santé.

J. G. DE MONTANAY, 44, rue Condorcet, Paris, 4 juillet 1880.

Cure N° 85.410. — Rue du Tunnel, Valence (Drôme), 12 juillet 1875. — Ma nourrice m'ayant rendu mon enfant âgé de trois mois et demi, entre la vie et la mort, avec une diarrhée et des vomissements continus, je l'ai nourri depuis de votre excellente Revalescière. Dès lors l'enfant allait mieux, et avec ce régime il reprit sa santé. — ELIZA MARTINET ALBY.

Observations de M. Dedé, professeur de chimie, Paris. « Depuis ma propre guérison par la Revalescière, j'ai continué avec le plus vif intérêt mes remarques expérimentales sur cette parfaite et excellente Revalescière. Ce qui m'étonne le plus, c'est sa bienfaisante influence sur les organes digestifs, sa propriété de compléter et prompt assimilation au corps humain : bien nourrir et développer singulièrement l'appétit, faciliter une dépuratation prompt et facile, et surtout assainir et rajeunir le sang (deux éléments de gaieté, beauté et santé). Ce qui en fait un bienfait vraiment divin, c'est d'augmenter et bonifier le lait des nourrices. » DEDÉ, professeur de chimie.

Cure N° 99.635. — Avignon. La Revalescière de Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil.,

7 fr.; 2 kil. 1/2, 16 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur : chez COMMON, 25, rue Saint-Jean; GONDRAND; BASSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épicier, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et Co (limited), 8, rue Castiglione, Paris.

CHEMINS DE FER DE L'ETAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

| DÉPARTS | | ARRIVÉES | |
|---------------|-----------------|------------|-----------------|
| DE SAUMUR | A POITIERS | A POITIERS | A ANGERS |
| 6 h. — matin. | 10 h. 30 matin. | | |
| 8 15 — | | | 11 h. 55 matin. |
| 11 25 — | 7 40 soir. | | |
| 1 17 soir. | 4 51 — | | |
| 4 55 — | | | 9 10 soir. |
| 7 50 — | 11 48 — | | |

| DÉPARTS | | ARRIVÉES | |
|----------------|----------------|-------------|----------------|
| DE POITIERS | A MONTREUIL | A MONTREUIL | A SAUMUR |
| 5 h. 30 matin. | 9 h. 13 matin. | | 9 h. 53 matin. |
| 8 35 — | 5 17 soir. | | 6 30 soir. |
| 12 15 soir. | 3 50 — | | 4 28 — |
| 6 45 — | 10 47 — | | 11 20 — |

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 43.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 2 FÉVRIER 1881.

| Valeurs au comptant. | | | | Valeurs au comptant | | | | Valeurs au comptant. | | | |
|----------------------|--------|---------|--------|-----------------------------------|---------|---------|------|-------------------------------|---------|---------|------|
| Dernier cours. | Hausse | Baisse. | | Dernier cours. | Hausse | Baisse. | | Dernier cours. | Hausse | Baisse. | |
| 3 7/8 | 84 25 | » 05 | » 10 | Crédit Foncier colonial . . . | 420 | » | » | C. gén. Transatlantique . . . | 507 50 | » | 2 50 |
| 3 1/2 | 85 80 | » | » | Crédit Foncier, act. 500 fr. . . | 1650 | 60 | » | Canal de Suez . . . | 1542 50 | 32 50 | » |
| 4 1/2 | 116 | » | » 25 | Obligations foncières 1877 . . . | 358 | 1 | » | Société autrichienne . . . | 598 75 | 3 75 | » |
| 5 1/2 | 119 25 | » 10 | » | Obligations communales 1879 . . . | 464 | 2 | » | | | | |
| | 513 75 | » 75 | » | Obligat. foncières 1879 3/4 . . . | 438 50 | » | 1 | | | | |
| | 513 75 | » 75 | » | Soc. de Crédit ind. et comm. . . | 750 | » | » | | | | |
| | 230 75 | » | » 25 | Crédit mobilier . . . | 680 | » | » | | | | |
| | 507 50 | » 50 | » | Crédit Foncier d'Autriche . . . | 825 | » | 10 | | | | |
| | 526 | » | » 50 | Est . . . | 775 | 2 50 | » | | | | |
| | 404 50 | » | » 50 | Midi . . . | 388 25 | » | » | | | | |
| | 395 | » | » | Nord . . . | 392 50 | » | » | | | | |
| | 520 | » | » | Orléans . . . | 390 50 | » | » | | | | |
| | 519 50 | » | » 2 50 | Ouest . . . | 389 | » | » | | | | |
| | 3900 | » | » | Paris-Lyon-Méditerranée . . . | 389 50 | » | » | | | | |
| | 1435 | » 3 75 | » | Paris (Grande-Ceinture) . . . | 391 | » | » | | | | |
| | | | | Orléans . . . | 1343 75 | » | 1 23 | | | | |
| | | | | Ouest . . . | 865 | » | » | | | | |
| | | | | Compagnie parisienne du Gaz . . . | 1635 | 27 50 | » | | | | |

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

| | |
|------------------------------|-------------------------------------|
| 3 heures 8 minutes du matin. | express-poste. |
| 6 — 45 — | (s'arrête à Angers), omnibus-mixte. |
| 8 — 56 — | omnibus-mixte. |
| 1 — 25 — | soir, — |
| 3 — 32 — | express. |
| 7 — 15 — | omnibus. |
| 10 — 37 — | (s'arrête à Angers). |

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

| | |
|-------------------------------|----------------------|
| 3 heures 26 minutes du matin. | direct-mixte. |
| 8 — 21 — | omnibus. |
| 9 — 40 — | express. |
| 12 — 48 — | soir, omnibus-mixte. |
| 4 — 44 — | — |
| 10 — 28 — | express-poste. |

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

Etude de M^e THUBÉ, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES, Pour cause de cessation de commerce.

Le samedi 5 février 1881, à une heure après midi, sur la place de la Bilange,

Il sera vendu :

Trois bonnes juments de trait, dont une rouanne âgée de quatre ans, provenant de l'hôtel de la Promenade, requête de M. Doussain, expert-comptable à Saumur.

Au comptant, plus cinq pour cent applicables aux frais.

Le commissaire-priseur, (80) THUBÉ.

A VENDRE

UN PETIT PONEY CORSE

Propre à la selle et à la voiture.

S'adresser au bureau du journal.

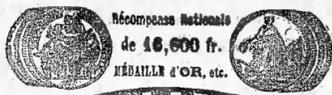
FABRIQUE DE GRILLAGES EN TOUS GENRES.

ESNAULT

56, Rue de la Visitation, SAUMUR.

Poulaillers, Faisanderies, Volières, etc.

PRIX TRÈS-MODÉRÉS.



QUINA-LAROCHE
ÉLIXIR VINEUX
(Extrait des 3 Quinquinas)
Apéritif, Fortifiant, Fébrifuge.

recommandé contre les AFFECTIONS D'ESTOMAC, ANÉMIE, MANQUE DE FORCES, SUITES DE COUCHES, LANGUEUR, FIÈVRES INVÉTÉRÉES, etc.
PARIS, 22 et 19, RUE DROUOT & LES PHARMACIES.

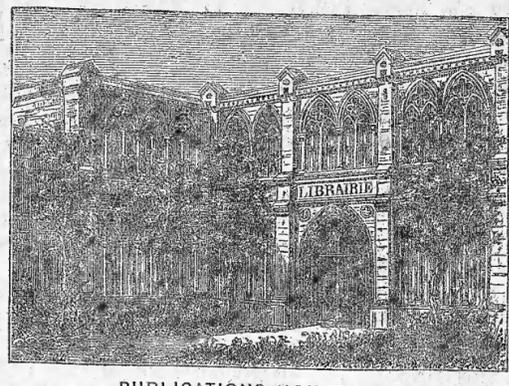
33, RUE DE FLEURUS PARIS LIBRAIRIE ABEL PILON RUE DE FLEURUS, 33 PARIS

A. LE VASSEUR, SUCCESSEUR, ÉDITEUR

5 FRANCS par MOIS jusqu'à 100 Francs d'acquisition

Pour un achat au-dessus de CENT fr. le paiement est divisé en VINGT mois

Dictionnaires Encyclopédies Histoire Géographie Littérature Philosophie Sciences Industrie Beaux-Arts



5 FRANCS par MOIS jusqu'à 100 Francs d'acquisition

Les recouvrements se font par mandats présentés au domicile du souscripteur

Architecture Construction Ouvrages illustrés Voyages Romans Publications artistiques Gravures

GRAND ATLAS DÉPARTEMENTAL de la FRANCE, de l'ALGÉRIE et des COLONIES, suivi d'un ARMORIAL des principales villes de France. — 400 cartes in-folio accompagnées d'un texte contenant la matière de dix vol. in-8°. 2 vol. reliure-riche. Prix : 225 fr., payables 5 fr. par mois.
En préparation : L'ART NATIONAL par H. DU CLEUZIOU. 2 vol. gr. in-8°. illustrés de 40 chromolithographies, 20 grav. hors texte et 800 bois dans le texte.

MÉDAILLE EXPOSITION PARIS
Sirop Codéine Toiu Zed
Le SIROP du D^r ZED
est à base de Codéine et de Toiu. Il remplace la Pâte Zed et sert à sucrer les tisanes et laitages des enfants ou, par cuillerées à café, — Contre les Irritations de la poitrine ou des poumons, Toux involontaires, Bronchites, Coqueluche Catarrhes, Insomnies, etc.
Paris, 22 et 19, rue Drouot Et dans Pharmacies

A VENDRE UN JOLI CHIEN A POIL RAS Agé de vingt mois. S'adresser au bureau du journal.

JOURNAL D'AFFICHES
5^e ANNÉE DE L'OUEST 5^e ANNÉE PARAISSANT LE DIMANCHE
Organe spécial pour la vente des Propriétés, Fonds de commerce et Industries.
Un numéro spécimen est adressé franco sur demande affranchie.
ADMINISTRATION : Rues Bodinier et de la Roë, Angers.

LA VELOUTINE
EST UNE Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth
PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU
Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.
PARIS — Ch. FAX, Inventeur — 9, rue de la Paix
SE MÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS
Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 mai 1875.

En vente chez tous les libraires :
LES ORIGINES DE L'ACADÉMIE D'EQUITATION CIVILE
ET
DE L'ÉCOLE D'EQUITATION MILITAIRE
DE LA VILLE DE SAUMUR (1593 à 1830)
Par M. PAUL RATOUIS. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.
LES CHRONIQUES SAUMUROISES
Par le même auteur. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.
ETUDES HISTORIQUES SUR L'HOTEL-DIEU
ET LES
ETABLISSEMENTS CHARITABLES DE LA VILLE DE SAUMUR
Par le même. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

Saumur, imprimerie de P. GODET.